

COMMUNE  
SENAIDE

**PROCES-VERBAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 septembre 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

**PRESENTS** : MM : KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, MENESTREL Stéphane, SAUVAGEOT Yves, FOURCADE Jacques, DETROYE Jean-Claude, DEFRAIN Josiane, SAUVAGEOT Flavien.

**ABSENTS** : PIERDON Michel.

M. KAARSBERG Thierry a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 14/09/2015

**Date d'affichage** : 02/10/2015

La séance est levée à 22h30

**Objet : SMIC : adhésions**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'adhésion au SMIC des Vosges des collectivités suivantes :

- Commune de CELLES SUR PLAINE
- Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne, et celui de Coinshes, Remoneix.

Voté à l'unanimité

**Objet : SDANC : adhésions**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'adhésion au SDANC des Vosges des collectivités suivantes :

- BOUXURULLES
- REMOVILLE
- LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT

Voté à l'unanimité

**Objet : CDG 88 : contrat d'assurance santé**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal, l'opportunité pour la collectivité de Senaide de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé, de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence. Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de gestion des Vosges va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53

du 26 janvier 1984 et de confier au centre de gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la caisse des dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC).

Le Conseil Municipal prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le centre de gestion des Vosges à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Voté à l'unanimité

**Objet : CONSEIL DEPARTEMENTAL : demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire à demander une subvention au titre des « travaux divers d'intérêt local », auprès du Conseil Départemental des Vosges concernant les travaux d'isolation d'une partie du bâtiment de la Mairie.

Voté à l'unanimité

**Objet : Rapport du service de l'eau 2014 de Senaide**

Le Conseil Municipal, après lecture du rapport de l'eau de l'année 2014 et après délibération, approuve celui-ci à l'unanimité.

M. Le Maire n'a pas participé au vote.

Ci-joint le rapport de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2014

**Objet : ONF : devis complémentaire P 20**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis n° DEC-14-866013-00122243-22412 concernant le cubage et le classement des bois de la parcelle 20, pour un montant de 106.72€ HT.

Voté à l'unanimité

**Objet : ONF : devis P 2 et 29**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis n° DEC-15-866013-00136555-22412 du 06/07/2015 concernant l'assistance technique, le cubage et le classement des bois de la Parcelle 2, 29 et diverses, pour un montant de 768.20€ HT (sept cent soixante-huit euros vingt cents).

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
M. KAARSBERG Georges